



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ports autonomes

Question écrite n° 17938

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la réforme des ports autonomes. Le 14 janvier dernier, le Premier ministre a annoncé un plan de réforme des ports autonomes français notamment en privatisant les activités de manutention. Il lui demande donc de bien vouloir préciser le nombre de ports autonomes qui seront concernés par cette réforme.

Texte de la réponse

Les ports concernés par le plan de relance annoncé le 14 janvier dernier par le Premier ministre sont les sept ports autonomes de métropole : Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes - Saint-Nazaire, La Rochelle, Bordeaux et Marseille. La réforme, en clarifiant les rôles respectifs des autorités portuaires et des opérateurs de terminaux, simplifiera l'organisation de la manutention et donnera aux ports français les moyens de se mettre au niveau des autres ports européens. Sa mise en oeuvre, dont les modalités seront définies, au cas par cas et en concertation avec les organisations syndicales, permettra d'accroître fortement la productivité des opérations de manutention en simplifiant les chaînes de commandement. Alors que les ports français ne traitaient en 2006 que 3,6 millions de conteneurs, l'objectif de 10 millions de conteneurs en 2015, qui correspond au programme de développement des infrastructures engagé, deviendra accessible, ce qui correspond à la création de plus de 30 000 emplois. Une offre portuaire compétitive en France entraînera, pour les entreprises exportatrices, une diminution de leurs délais de transport terrestre et donc de leurs coûts. Elle facilitera donc la capacité d'exportation. En raccourcissant les distances parcourues, elle contribuera à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le transfert des activités d'outillage facilitera enfin les investissements privés dans les ports maritimes en offrant une meilleure visibilité aux opérateurs. Ces investissements sont, dans le contexte de concurrence européenne, indispensables au développement des ports français.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17938

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1529

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3054